



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 DÉCEMBRE 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

**SOCIÉTÉ ALTER PUBLIC – ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES A SAUMUR – FINANCEMENT
DES ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES - GARANTIE D'EMPRUNT**

Accord de la garantie de la ville à hauteur de 80 % pour un prêt d'un montant total de 500 000 contracté par la société ALTER PUBLIC auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire.

Engagement durant toute la durée du prêt à libérer, en cas e besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorisation accordée à Mr le Maire ou l'adjoint délégué aux Finances à signer la ou les conventions de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et la Société ALTER PUBLIC.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES – ANNÉES 2013-2018

Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge, pour un montant total de 6712,14 euros sur le budget principal et d'un montant total de 5420,26 euros sur le budget annexe des services assujettis à la TVA.

**INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DES RESEAUX ENTERRES PAR PROCÉDES
DE DETECTION NON INTRUSIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAUMUR ET
LE TERRITOIRE DE SAUMUR VAL DE LOIRE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE
LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR**

Constitution d'un groupement de de commandes pour mener une consultation relative à des investigations complémentaires des réseaux enterrés par procédés de détection non intrusif. Désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes

Autorisation accordée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, et les marchés à intervenir ainsi que tous les documents afférents.

FONDS REGIONAL DE SOUTIEN ACTION COEUR DE VILLE ET CONTRAT DE VILLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du programme de travaux dans le cadre de l'Action Coeur de Ville : Aménagement du centre-ville, requalification de la Rue Molière, reconstitution des façades commerciales place Bilange et le transfert de la crèche municipale Chauvet. ; dans le cadre du Contrat de Ville sur l'aménagement des espaces publics centralité et la Maison des Sports de combat.

Autorisation accordée au Maire pour solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire les subventions au taux le plus élevé possible et à solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

CAMERAS MOBILES DE SURVEILLANCE – PREVENTION DES INCIVILITES – DEMANDE DE SUBVENTION

Approbation du programme de prévention des incivilités par l'acquisition de caméras mobiles de surveillance. Autorisation accordée au Maire pour solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire la subvention au taux le plus élevé possible et pour toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de cette opération, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

EXERCICE 2021 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2021 pour un montant total 167 000 euros au Groupement d'Action Sociale (GAS) et de 20 000 euros pour la Journée Nationale du Livre et du Vin.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (S.P.L) SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME – MODIFICATION DES STATUTS

Approbation de la modification des articles 20,2 et 20,3 des statuts de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et autorisation aux représentants de la Ville de Saumur à l'Assemblée Générale de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme à voter en faveur de cette modification.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (S.P.L) AGGLOBUS – MODIFICATION DES STATUTS

Approbation de la modification de l'article 23,3 des statuts de la SPL Agglobus et autorisation représentants de la Ville de Saumur à l'Assemblée Générale de la SPL Agglobus à voter en faveur de cette modification.

INSTAURATION DE LA CHARTE DES ANIMATEURS DU TEMPS ÉDUCATIF

Approbation de la charte des animateurs du temps éducatif qui sera mis en œuvre à compter du 1^{er} Septembre. Autorisation accordée au Maire pour signer la charte. Révision possible de la charte en cas de nécessité.

AVENUE DE LA CROIX DE GUERRE À SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES – ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL APPARTENANT À MONSIEUR JOULAIN TONY

Acquisition d'un local commercial libre de toute location ou occupation, constitué d'un local commercial, une arrière-boutique, un wc, un laboratoire au rez de jardin et une parcelle de terrain permettant l'accès à un véhicule utilitaire situé 9 avenue de la Croix de Guerre à Saumur et cadastré section 293 AK n°38 pour partie

L'acquisition est réalisée moyennant le prix net et forfaitaire de 50 000 euros frais d'agence inclus, elle est soumise à la condition suspensive de la signature d'un compromis de vente pour la maison d'habitation jouxtant le local et de l'obtention de prêts des acquéreurs de celle-ci ; les frais de géomètre, d'individualisation de l'alimentation électrique et en eau seront à la charge du vendeur et que l'acte de vente sera régularisé par Maître Marlène CHALOPIN-BARRE, notaire associée à Saumur, aux frais de la Ville.

AVENUE DE LA CROIX DE GUERRE À SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES – EMPRISES DE TERRAIN DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CESSIION À MADAME GÉRALDINE BOBINET

Cession à Madame Géraldine BOBINET une emprise de terrain d'une surface de 26 m² environ, contiguë à sa propriété cadastrée section 293 AI n°81 et située 21 avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert-des-Levées ;

Cette cession est consentie à titre gratuit. L'acquéreur est tenu de payer une participation aux frais engendrés par la procédure de cession, soit un montant net et forfaitaire de 400 € (quatre cents euros). Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LE CLOS DES JUSTICIONS » À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSIION DU LOT N°7 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME GUICHARD

Cession à Monsieur et Madame GUICHARD le lot n° 7 du Lotissement « Le Clos des Justicions » à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une superficie de 1017 m² et cadastré section 287 AK n° 179 moyennant un prix TTC s'élevant à 88 213,92 € (quatre vingt huit mille deux cent treize euros quatre vingt douze centimes).

VOIRIE – DÉNOMINATION DES VOIES

Décision de renommer les voies : rue Jean Fautras, la Voie Romaine, la rue de la Jablière, l'impasse de la Doloire, l'impasse Alice Costes, le rond-point des Justices et le rond-point Cayenne.

ROUTE DES BOIS DE BOURNAN À BAGNEUX– CESSIION D'EMPRISE FONCIÈRE AU GROUPE EDOUARD DENIS

Cession au groupe EDOUARD DENIS, trois parcelles situées route des bois de Bournan à Bagnaux et cadastrées section 016 DX n° 66, 100 et 117 pour partie pour une surface totale d'environ 8529 m² moyennant le prix net et forfaitaire de 440 000 € (quatre cent quarante mille euros) et assortie d'une condition suspensive d'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'opération envisagée, purgées de tout délai de recours des tiers et du retrait administratif.

ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 2 RUE CHANZY ET 81 RUE SAINT NICOLAS A SAUMUR
CESSION AU PROFIT DE LA SCI 3DL SAUMUR

Cession à la SCI 3DL SAUMUR un ensemble immobilier situé 2 rue Chanzy et 81 rue Saint Nicolas à Saumur, cadastré section AO n° 336 pour une contenance totale de 1014 m² moyennant le prix net et forfaitaire de 405 000 € (quatre cent cinq mille euros) .

La cession se réalisera après la levée de la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire ou de toute autre autorisation d'urbanisme purgé des délais de recours des tiers et du retrait administratif, le dépôt du permis de construire devant intervenir avant le 31 juillet 2021 ;

ANGLE RUE DU MOUTON ET RUE DU PREPSSOIR – CESSION DE PARCELLES COMMUNALES À NEXITY

Cession à NEXITY ou toute autre Société qui s'y substituerait, les parcelles cadastrées section BL n° 523, 578, 579, 860 et 851 pour partie et situées à l'angle des rues du Mouton et du Pressoir à Saumur, afin de réaliser un programme immobilier moyennant le prix net et forfaitaire de 280 000 € (deux cent quatre vingt mille euros) et assortie des conditions suspensives suivantes : l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé de tous délais de recours et de la pré-commercialisation d'au moins 40 % du programme de logements.

Saumur, le 20 AVR. 2021
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET